

Page 1 : LE TABLEAU DE BORD DE LA LIGUE

Cette première partie fournit des chiffres-clés sur la ligue et son environnement démographique.

- **La population (2004)**

Les chiffres sont issus de la réactualisation du Recensement Général de la Population effectué par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Le % représente la part de la catégorie d'âge dans l'ensemble de la population de la région. Les valeurs sont agrégées aux échelons régional et national.

- **Les licenciés (2004-2005)**

Ce tableau présente les effectifs licenciés de la FFK à partir des données statistiques de la saison 2004-2005. **Le taux de pratique** est le rapport entre le nombre de licenciés et la population de la ligue. Il est exprimé en ‰, c'est-à-dire en nombre de karatékas pour 1 000 habitants. Il permet de relativiser les effets liés à la taille démographique et mesure la pratique du karaté parmi la population. Le taux est calculé pour la Ligue et la comparaison s'effectue directement avec la valeur globale de la FFK.

Le taux est décliné par catégories d'âge : on divise alors le nombre de licenciés de la catégorie par le total de la population appartenant à cette catégorie. Par exemple, le taux de pratique des 5-13 ans est le rapport entre le nombre de licenciés âgés de 5 à 13 ans et la population régionale de cette tranche d'âge. Ces taux différentiels permettent de mesurer la pénétration du karaté au sein des différentes couches de la population.

Le % de femmes est le rapport du nombre de femmes licenciées par rapport à la totalité des licenciés. Il indique, par comparaison à la moyenne nationale, un certain degré de féminisation de la ligue.

Licenciés/clubs est le nombre moyen de licenciés par clubs. Il est obtenu par une simple division entre le nombre de licenciés et le nombre de clubs.

- **Pyramide des âges des licenciés de la ligue (2004-2005)**

La pyramide des âges est une représentation de la structure démographique de la ligue. Le terme de pyramide se réfère à la forme traditionnelle de ce graphique appliqué à un pays où les jeunes sont plus nombreux que les adultes et les personnes âgées. Pour le karaté, la forme est respectée avec toutefois des variations importantes suivant les ligues. Chaque barre représente des tranches quinquennales (à l'exception de la dernière où sont regroupés les plus de 40 ans). Les valeurs sont exprimées en % des effectifs totaux. La pyramide distingue les hommes des femmes et, pour les catégories jeunes, les catégories sportives internes aux barres quinquennales.

Les pointillés représentent la pyramide des âges de la Fédération Française de Karaté.

La forme des pyramides dépend de deux facteurs principaux :

- La structure par âge de la population régionale qui par simple effet de probabilité avantage les catégories sur-représentées. Par exemple, si une ligue abrite une population de plus de 35 ans très importante, on peut penser que cette tranche d'âge sera valorisée dans les effectifs licenciés car elle est simplement plus présente dans la région ;
- Cet effet est contrebalancé par les taux de pratique différentiels au sein de chacune des catégories d'âges. Ils peuvent résulter de politiques régionales particulières (envers les très jeunes ou les séniors par exemple) mais aussi d'une répartition géographique des clubs entraînant des « clientèles » diversifiées.

- **L'évolution des effectifs licenciés (2000-2004)**

L'évolution est calculée pour chaque département entre les saisons 2000-2001 et 2004-2005. Le % d'évolution est l'écart entre les effectifs de 2004 et 2000 divisé par les effectifs de 2000. On exprime un % de licenciés supplémentaires (ou soustraits) par rapport à l'année de référence 2000. Pour la FFK, l'augmentation est de 3,9 % sur cette période.

La carte propose une vision différenciée entre les départements de la ligue. Les couleurs reflètent les variations avec comme référence l'augmentation moyenne nationale de 3,9 %. Les classes correspondent aux valeurs suivantes (fig. 1).

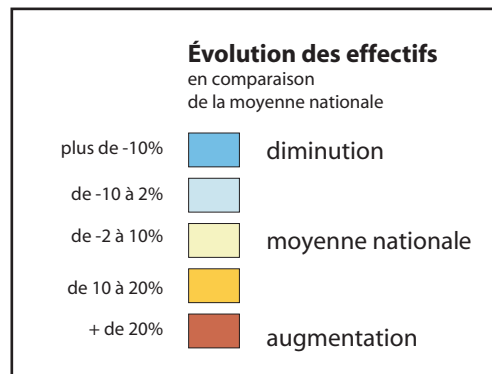


Figure 1 - Discretisation de l'évolution des effectifs

- **Distribution des clubs par nombre de licenciés (2004-2005)**

Le tableau et le graphique montrent la distribution des clubs de la ligue selon le découpage géographique et leur nombre de licenciés. Le tableau indique les effectifs en valeur absolue et permet de comptabiliser les clubs par département et catégorie.

Le graphique compare la distribution des clubs régionaux par rapport à la structure de la FFK. Les barres expriment le % de clubs de la catégorie par rapport au nombre total de clubs. Ainsi, une valeur de 15 % pour la catégorie « 10 à 19 » indique que 15 % des clubs régionaux ont entre 10 et 19 licenciés. On peut ensuite comparer cette valeur au chiffre national et juger de la sur ou sous-représentation régionale de cette catégorie.

Page 2 : LES POTENTIELS DE CREATION DE CLUBS

Cette partie analyse la répartition territoriale des clubs de la ligue et les potentialités de création.

- **La localisation des clubs (2004-2005)**

La carte des clubs croise deux informations :

- La densité de population exprimée en hab./km². Les valeurs datent de 1999, dernier recensement exhaustif sur le territoire français. Pour information, la densité moyenne de la France est de 106 hab./km², celle des zones rurales de 30 hab./km² ;
- Le nombre de clubs par communes : **la localisation du club a été identifiée par la commune dans laquelle se situe le Dojo**. Pour la plupart des clubs, cette localisation est identique à celle du siège social.

La carte indique la localisation des clubs et permet de faire le lien entre la densité démographique et l'offre de karaté.

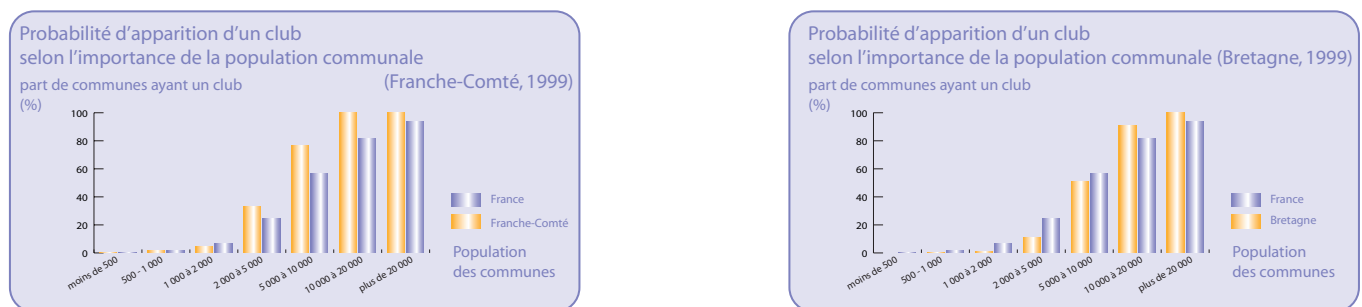
- **Les probabilités d'apparition**

Les potentiels de création sont fondés sur une logique assez simple. Comme tous les équipements à la population, qu'ils soient sportifs ou non, les clubs de karaté ont une distribution spatiale reliée à la masse démographique des communes dans lesquelles ils se situent. Cette logique apparaît clairement dans le graphique des probabilités d'apparition d'un club.

Les communes sont regroupées par catégories de taille (moins de 500 hab. ; de 500 à 1 000 hab. ; etc.) et l'on calcule la proportion d'entre-elles qui ont au moins un club recensé sur leur territoire. Par exemple, pour l'ensemble de la France, seulement 0,47 % des communes possèdent un club alors que ce chiffre atteint 57 % pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants. On remarque aisément que cette « probabilité d'apparition » augmente avec la taille des communes.

Le même calcul peut être réalisé pour chacune des ligues en mesurant cette probabilité pour les communes qui la composent. Le graphique permet alors de comparer les profils régionaux et nationaux comme le montrent la figure 2.

Figure 2 - Exemples de probabilités d'apparition selon la taille communale



En Franche-Comté, parmi les communes de plus de 2 000 habitants, la proportion ayant un club est toujours supérieure à la moyenne nationale. Il y a une certaine saturation dans la diffusion possible du karaté car une très grande partie des communes sont désormais touchées. A l'inverse, en Bretagne, on remarque que pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants, cette proportion est bien plus faible que la moyenne nationale. Il y a donc un sous-équipement relatif dans cette catégorie, donc de plus nombreuses possibilités de création.

- **La carte des probabilités d'apparition :**

Elle spatialise cette information. En fonction de sa taille, chaque commune sans club est affectée de la probabilité régionale de sa catégorie. Par exemple, en Franche-Comté, la commune de Morteau (6 372 hab.) a une probabilité de 0,77 (ou 77 %) correspondant à celle des communes franc-comtoises de 5 000 à 10 000 habitants. Pour les communes qui ont au moins un club, une valeur de 1 leur est attribuée. La définition des seuils cartographiques est identique pour toutes les cartes et correspond aux limites suivantes (fig. 3). La commune de Morteau est alors identifiée comme une probabilité d'apparition « forte ».

Figure 3 - Discrétisation des probabilités d'apparition


De cette manière, on peut identifier les communes qui auraient des tailles démographiques suffisantes pour abriter un nouveau club. Les noms des communes ayant un club sont en italiques (quand la place le permet !!) ; ceux des communes à probabilités moyennes et fortes en gras.

Toutefois, cette méthode ne prend pas en compte l'existence de clubs dans des communes proches, ni leurs nombres ou quantités de licenciés. La carte doit être analysée dans son contexte et n'est qu'un élément, parmi d'autres, pour une prise de décision.

Page 3 : LA STRUCTURE DES CLUBS

Cette dernière partie envisage la structure des clubs selon la démographie de leurs adhérents et leur localisation en fonction du zonage en aire urbaine. Il existe en effet des différences importantes entre les clubs selon ce critère qui distingue les espaces urbains, périurbains et ruraux.

• La carte du zonage en aire urbaine

Elle montre le découpage qui a été réalisé par l'INSEE afin de mieux prendre en compte les évolutions des modes de vie. L'aire urbaine est aujourd'hui acceptée comme définition de la ville. Elle est composée de deux catégories d'espaces : une zone centrale appelée « zone urbaine » ; une zone périphérique, « zone périurbaine ». Les parties du territoire qui n'appartiennent pas à ces deux ensembles sont affectées à la « zone rurale ». Pour plus de précisions :

- **La zone urbaine** : elle est définie par l'existence d'un pôle d'au moins 5 000 emplois auquel se rattachent les communes qui sont dans la continuité du bâti (entre deux communes les espaces bâtis ne sont pas séparés d'une distance supérieure à 200 mètres) ;
- **La zone périurbaine** : du point de vue morphologique, ces communes sont situées à la campagne mais une grande partie de leur population travaille dans la zone urbaine. Les communes appartiennent à cet espace quand au moins 40% de leur population active se rend quotidiennement dans cette zone urbaine en proximité pour travailler.
- **La zone rurale** : ce sont les autres communes qui n'ont pas les 5 000 emplois nécessaires et se trouvent hors de l'influence directe d'un pôle urbain. Ainsi, certaines petites villes de plusieurs milliers d'habitants peuvent appartenir à ces zones rurales.

Ce découpage permet de prendre en compte l'importance actuelle de l'étalement urbain dans la croissance des villes. En 1999, 60 % de la population française résidaient dans une zone urbaine, 21 % en périurbain et 19 % dans l'espace rural.

- **Les pyramides des âges**

Elles présentent la structure par âge des clubs en fonction de leurs localisations selon ce zonage. Elles montrent des écarts dans les profils démographiques qui résultent à la fois des populations existantes mais aussi des différents types de clubs.

- **Le profil des clubs (2004-2005)**

La carte du profil des clubs synthétise la démographie des clubs à l'aide d'une méthode statistique multivariée : la « Classification Ascendante Hiérarchique ». Il s'agit à la fois de mettre en évidence l'existence de grands « types » ainsi que l'organisation spatiale de l'offre.

Pour réaliser cette typologie, nous avons utilisé plusieurs critères disponibles lors de la saison 2004-2005 permettant de qualifier les clubs :

- % Enfants : proportion des licenciés âgés de 13 ans et moins dans l'effectif du club ;
- % Adolescents : proportion des licenciés âgés de 14 à 20 ans dans l'effectif du club ;
- % Adultes : proportion des licenciés âgés de 21 ans et plus dans l'effectif du club ;
- % Femmes : proportion des femmes dans l'effectif du club
- % Diplômes : proportion des licenciés disposant d'un diplôme dans l'effectif du club ;
- Licenciés : nombre de licenciés dans le club.

L'analyse a mis en évidence une partition en trois grandes classes de clubs essentiellement fondée sur **des critères d'âge**. La variable « % Diplômes » n'est pas apparue comme discriminante contrairement au nombre de licenciés, critère de différenciation à l'intérieur des classes. Ces dernières sont explicitées à l'aide du tableau 1 qui indique les valeurs moyennes des variables pour chacune des classes.

Tableau 1 - Valeurs moyennes des variables pour les classes de la typologie

Grands Types	5 Classes	%Enfants	%Adolescents	%Adultes	%Femmes	Licenciés
Clubs généralistes	Club Phare	40,2	23,3	36,4	27,2	79,2
	Club Intermédiaire	16,7	34,9	48,4	18,9	33,3
Clubs d'éveil	Club formateur	57,7	14,4	27,9	33,5	71
	Club d'enfants	64,5	8,9	26,6	24,1	36,7
Clubs d'adultes	Club d'adultes	8,2	11,2	80,6	29,5	31,6
	Total	45,4	16,9	37,7	28,3	58,4

Les clubs généralistes :

Ces clubs se caractérisent essentiellement par une bonne représentation de toutes les classes d'âges et notamment des adolescents qui sont, en moyenne, un peu plus nombreux. Le terme de généraliste désigne cette diversité de public.

Les clubs phares se distinguent par une taille importante en nombre de licenciés.

Les clubs intermédiaires, beaucoup moins nombreux, sont plus petits et ont une quantité relativement importante d'adolescents. Ce sont par ailleurs les moins féminisés.

Sur le plan géographique, ces clubs se localisent essentiellement dans les zones urbaines : ils recrutent beaucoup de licenciés et peuvent offrir plusieurs types d'activités.

Les clubs d'éveil :

Sous ce terme, sont qualifiés des clubs où la catégorie « enfant » est plus importante que la moyenne nationale. Ils semblent tournés vers un public jeune.

Les clubs « formateurs » sont d'assez grandes tailles en nombre de licenciés.

Les clubs « d'enfants » sont des structures plus petites où les moins de 13 ans représentent la quasi-totalité des licenciés.

Sur le plan géographique, ces clubs se localisent dans tous les espaces mais ils sont quasiment seuls dans les milieux ruraux et périurbains.

Les clubs d'adultes :

Ces clubs ont une forte représentation des adultes (plus de 80 % des effectifs en moyenne). Ils sont généralement d'assez petites tailles.

Les clubs de moins de 10 licenciés :

Enfin, une catégorie spéciale concerne les clubs de moins de 10 licenciés dont la caractéristique majeure est cette très faible taille, qui les rend difficilement comparables.